



K O I N Ō N I A

...ensemble en chemin

CONFÉRENCE DES ASSISTANTS SPIRITUELS GÉNÉRAUX DE L'OFS

2006 - 3

13ème année

n. 51

COMMENTAIRE SUR LES STATUTS DE L'ASSISTANCE SPIRITUELLE ET PASTORALE A L'OFS

LE ROLE DES ASSISTANTS SPIRITUELS LORS DE LA VISITE PASTORALE ET DU CHAPITRE

Fr. Ivan Matic, OFM

En cet article de Koinonia je voudrais vous soumettre mes réflexions sur le texte des *Statuts de l'Assistance*¹, dans la partie qui s'y rapporte au rôle des Assistants spirituels durant la Visite pastorale et la célébration du Chapitre. Ma réflexion s'appuie sur la Règle et les Constitutions générales de l'OFS.

DURANT LA VISITE PASTORALE

Une composante essentielle de la Visite pastorale des Assistants à l'OFS est certainement son aspect fraternel: une réunion de "frères et sœurs." Il est nécessaire d'entretenir durant la Visite ce climat de fraternité qui n'en constitue toutefois pas l'essence. Bien qu'indispensable, l'esprit de fraternité ne doit pas transformer les échanges en une sorte d'auto congratulations qui ne rendrait pas un vrai service aux frères et aux sœurs. D'autre part la Visite ne peut se réduire à un acte "officiel", purement juridique.

Il n'est pas aisé de trouver une ligne de démarcation précise entre la Visite "pastorale" des Assistants et la Visite "fraternelle" des responsables laïcs. Il est utile, toutefois, d'au moins tenter d'identifier quelques principes généraux à prendre en considération.

La Visite par les Assistants devra avoir, avant tout, un but de perfectionnement. Partant du fait que l'Assistant est supposé avoir une bonne connaissance du commun charisme franciscain, il peut contribuer à une compréhension plus profonde de ce charisme, prenant en compte "la différence laïque" et évitant d'en faire une simple "projection."

La Visite doit avoir aussi quelques solides points de référence. Il sera donc nécessaire, pour qu'elle permette une évaluation, de partir de programmes : programme de formation, programme d'activités, programme de réunions de Fraternité, etc. S'il n'existe aucun vrai programme au niveau

¹ Manuale per l'assistenza all'OFS e alla GiFra, Conférence des Assistants généraux, Rome 2006, pp. 207-217.

local, l'Assistant devrait en demander - ou en faire - la mise en œuvre. Il y aura plus tard d'autres réunions pour les évaluer.

Naturellement, un point essentiel de l'évaluation concerne l'état "laïc" des Franciscains séculiers: c'est à dire leur autonomie des Premiers Ordres et la qualité de leur mission de Franciscains laïcs. Malheureusement, le risque de "vivre en vase clos", en ne portant essentiellement attention qu'aux obligations « intra-muros » (les réunions, services mutuels, pratiques pieuses, etc.) n'est pas purement hypothétique. S'il devait se limiter à de telles activités, l'OFS perdrait sa signification; il vieillirait....

Un autre point de l'évaluation sera le rapport entre le temps de contemplation et le temps d'engagement social. Ces « temps » devraient être en rapport proche, et définis dans un sens franciscain. Il y a une contemplation "franciscaine", différente de celle des Bénédictins ou Dominicains; il y a un esprit "franciscain" dans l'accomplissement des activités sociales, qui est différent de l'esprit salésien. Il n'y a pas lieu de chercher, à toute force, quelque action particulière; c'est une question de fidélité à son appartenance spécifique; c'est surtout une question de contribuer à la mission de l'Église par la riche diversité des charismes.

Naturellement, à la base de tous les indices relevés apparaîtra la nécessité de privilégier la formation : les nouveautés sont telles et si nombreuses qu'elles nécessitent "une formation profonde et continue." "Continuité et créativité" doivent continuellement s'équilibrer dans la formation.

La Règle de l'OFS, parlant de Visite pastorale et fraternelle, s'exprime en ces termes: "Pour favoriser la fidélité au charisme franciscain et à cette Règle, et pour une aide plus grande à la vie de la Fraternité, le Responsable (*Ministre ou Président*, selon le texte latin) veillera en temps voulu à demander aux Supérieurs compétents un religieux pour la révision de vie - Visite pastorale – et aux responsables laïcs compétents la Visite fraternelle, en accord avec le Conseil et en conformité avec les Constitutions." (art. 26)

Les *Constitutions générales* disent (art.92): « La demande de la Visite, qu'elle soit fraternelle ou pastorale, est faite avec l'approbation du Conseil intéressé:

- a. par le Ministre de la Fraternité locale ou régionale, au moins tous les trois ans, au Conseil du niveau immédiatement supérieur et à la Conférence des Assistants spirituels correspondante;
- b. par le Ministre national, au moins tous les six ans, à la Présidence du CIOFS et à la Conférence des Assistants généraux;
- c. par le Ministre général, au moins tous les six ans, à la Conférence des Ministres généraux.

Dans des cas urgents et graves ou si le Ministre et le Conseil omettaient de les demander, les Visites fraternelle et pastorale peuvent se faire sur l'initiative du Conseil ou de la Conférence des Assistants spirituels respectivement compétents. »

Les *Constitutions générales*, de plus, définissent le but et la méthode des Visites :

« Art. 92.1. Le but de la Visite, tant fraternelle que pastorale, est de raviver l'esprit évangélique franciscain, d'assurer la fidélité au charisme et à la Règle, d'offrir une aide à la vie des Fraternités, de resserrer le lien de l'unité de l'OFS et de promouvoir une insertion plus efficace dans la Famille franciscaine et dans l'Église.

Art. 93.1. Lors des Visites aux Fraternités locales et aux Conseils aux divers niveaux, le Visiteur vérifiera la vitalité évangélique et apostolique, l'observance de la Règle et des Constitutions, l'insertion des Fraternités dans l'OFS et dans l'Église.

Art. 93.2. Lors des Visites aux Fraternités locales et aux Conseils des divers niveaux, le Visiteur communiquera en temps voulu au Conseil intéressé l'objet et le programme de la Visite. Il prendra connaissance des registres et des actes, y compris ceux qui concernent les Visites antérieures, l'élection du Conseil et l'administration des biens. Il rédigera un rapport de la Visite effectuée qui sera joint aux documents dans le registre approprié de la Fraternité qu'il a visitée; et il le portera à la connaissance du Conseil du niveau qui a effectué la Visite ».

Une Visite pastorale et/ou fraternelle peut être faite à la Fraternité toute entière, ou au Conseil de la Fraternité. Le but de la Visite doit être clairement défini et le Visiteur doit informer le Conseil de ses objectifs. Et l'Art. 93 des Constitutions ajoute : Lors de la Visite de la Fraternité locale, le Visiteur rencontrera la Fraternité tout entière et les groupes et sections qu'elle comprend. Il portera une attention spéciale aux frères qui sont en période de formation, et à ceux qui pourraient avoir besoin d'une rencontre personnelle. Il procédera, à l'occasion, à la correction fraternelle des manquements qu'il pourrait constater.

Lors de la Visite à une Fraternité locale il est utile d'avoir deux réunions avec le Conseil: l'une, en début de Visite, permettra au Visiteur de prendre connaissance de la Fraternité, et l'autre, en fin de Visite, de faire ses recommandations au Conseil et d'organiser ensemble l'avenir. En plus du temps consacré aux contacts personnels, des réunions seront programmées avec l'Assistant, avec la Fraternité entière (et ses divers groupes), avec les candidats en période d'initiation et avec ceux en formation, ainsi que, s'il en existe, avec le Conseil de la JeFra de Fraternités OFS locales. La possibilité d'un contact avec le curé de la paroisse, Franciscain ou non, et avec le Gardien si la Fraternité est reçue dans une maison franciscaine, est souhaitable.

Après l'examen des points communs aux deux Visites, les Constitutions générales décrivent séparément la Visite fraternelle et la Visite pastorales. Concernant la Visite pastorale, l'article 95.1 dit : La Visite pastorale est un moment privilégié de communion avec le Premier Ordre et le TOR. Elle se fait aussi au nom de l'Église et sert à garantir et à promouvoir l'observance de la Règle et des Constitutions et la fidélité au charisme franciscain. La Visite se déroulera dans le respect de l'organisation et du droit propre de l'OFS.

D'après l'article 95, la Visite pastorale est aussi un exercice de juridiction, c'est, une expression de *l'Altius Moderamen* dont question aux articles 85.2 et 86.1 des Constitutions générales: « Le soin spirituel et pastoral de l'OFS, confié par l'Église au Premier Ordre et au TOR, est avant tout la charge de leurs Ministres généraux et provinciaux. Il leur revient la « haute direction» (*altius moderamen*) dont parle le Canon 303². Cette direction vise à garantir la fidélité de l'OFS au charisme franciscain, la communion avec l'Église et l'union avec la Famille franciscaine, valeurs qui représentent pour les Franciscains séculiers un engagement de vie ». « Les Ministres généraux et provinciaux exercent leur charge par rapport à l'OFS par : l'érection des Fraternités; la Visite pastorale; l'assistance spirituelle des Fraternités aux divers niveaux. Ils peuvent exercer ce devoir personnellement ou par délégation» (art. 86.1). Les Assistants régionaux et nationaux sont, précisément, ces délégués des Ministres provinciaux.

Quant à la juridiction, le Canon 129 du Code de droit Canon dit: «Au pouvoir de gouvernement qui dans l'Église est vraiment d'institution divine et est encore appelé pouvoir de juridiction, sont aptes, selon les dispositions du droit, ceux qui ont reçu l'ordre sacré. À l'exercice de ce pouvoir, les fidèles laïcs peuvent coopérer selon le droit».

² Can. 303 - Les associations dont les membres, participant dans le monde à l'esprit d'un institut religieux, mènent la vie apostolique et tendent à la perfection chrétienne sous la haute direction de cet institut, sont appelées tiers-ordres ou portent un autre nom approprié

Le délégué dont question à l'article 86.1 des Constitutions générales de l'OFS doit donc « avoir reçu l'ordre sacré » pour pouvoir exercer le pouvoir de juridiction pendant la Visite pastorale. Donc un Assistant spirituel non-prêtre ne pourrait effectuer que la Visite fraternelle.

La Visite pastorale, effectuée au nom de l'Église, sert à garantir et à promouvoir l'observance de la *Règle* et des *Constitutions* et la fidélité au charisme franciscain. Les devoirs spécifiques de l'Assistant durant la Visite sont précisés à l'article 95 des *Constitutions générales* de l'OFS.

95.2. Le Visiteur, après avoir vérifié l'érection canonique de la Fraternité, s'intéressera aux rapports entre la Fraternité, son Assistant spirituel et l'Église particulière. Il rencontrera les pasteurs (évêque, curé) quand cela sera opportun pour favoriser la communion et l'aide à la construction de l'Église.

95.3. Il favorisera la collaboration et le sens de la coresponsabilité entre les responsables séculiers et les Assistants religieux. Il devra vérifier la qualité de l'assistance spirituelle donnée à la Fraternité qu'il visite, encourager les Assistants spirituels dans leur service et favoriser leur formation permanente spirituelle et pastorale

95.4. Il portera particulièrement attention aux programmes, méthodes et expériences de formation, à la vie liturgique, à la vie de prière et à l'activité apostolique de la Fraternité.

En d'autres termes, le Visiteur pastoral doit:

- vérifier l'érection canonique de la Fraternité; si elle n'a pas été faite, il conseillera la méthode à suivre;
- donner une importance particulière aux programmes, méthodes et ateliers de formation; à la vie liturgique et à la prière; aux activités apostoliques de la Fraternité;
- s'intéresser aux rapports entre la Fraternité et l'Assistant spirituel et aux rencontres avec le clergé afin d'encourager la communion et la construction de l'Église aux niveaux paroissial et diocésain;
- encourager la collaboration et la coresponsabilité entre séculiers et religieux en évaluant l'assistance donnée par les Frères, en encourageant l'Assistant local dans son service, et en aidant à sa formation continue, spirituelle et pastorale.

Le Visiteur pastoral devra, au cours de réunions programmées, donner à tous la possibilité d'un dialogue, un échange de questions et réponses en partage de foi, d'espérance et de charité. En raison de son rôle, il est essentiel que, en même temps qu'il insiste sur l'attention à la Règle, au Rituel et aux Constitutions générales, le Visiteur prie avec la Fraternité, par la Liturgie des heures et l'Eucharistie, ou d'autres façons encore (prière spontanée, Chemin de Croix, Rosaire) et qu'il proclame la Parole de Dieu par des homélies bien-préparées.

Lien entre Visite Pastorale et Visite Fraternelle

L'Article 93.4 des Constitutions générales de l'OFS dit: "Les deux Visiteurs, le séculier et le religieux, peuvent, si cela est utile à la Fraternité, faire la Visite simultanément, en se mettant auparavant d'accord sur un programme favorisant la mission de chacun."

Il y a certains avantages à faire, ensemble, les deux Visites. Il est en ce cas possible de comparer des impressions personnelles, de discuter les méthodes à adopter et, peut-être, d'éviter de fausses impressions. Ensemble, les deux Visiteurs ont une plus grande possibilité d'écoute et d'évaluation. Seul, le visiteur pastoral aura moins d'occasions de dialogue avec les responsables

séculiers. Des décisions impliquant de plus grandes responsabilités peuvent être prises si les deux Visiteurs sont présents.

Cependant, effectuer en commun les Visites pastorale et séculière peut déséquilibrer la compréhension de leurs valeurs respectives. Il peut arriver que les visités donnent plus d'importance à un Visiteur qu'à l'autre. Dans certaines cultures, le Visiteur séculier (surtout si c'est une femme!) perdra beaucoup de son importance face à un Visiteur prêtre. Et, si même il s'agit de deux hommes, il peut arriver que le séculier ait difficile à obtenir cette égalité.

Il est essentiel d'éviter pareilles situations de déséquilibre. Les Visiteurs eux-mêmes doivent être attentifs à maintenir une égalité entre leurs fonctions et doivent s'assurer que chacun ait la possibilité de s'affirmer et d'accomplir son travail. L'un et l'autre sont importants et ont une responsabilité spécifique. Sous-estimer l'une ou l'autre Visite, fraternelle ou pastorale, laisserait une fausse impression à la Fraternité et à l'Assistant.

Un rapport unique peut être établi pour les deux Visites. Cependant, chaque Visiteur est libre d'exprimer son avis dans un rapport séparé. En fait, les Visites ont des buts différents donc certains aspects seront relevés par l'un ou l'autre des Visiteurs. Des Visites séparées sont toujours possibles, si demandées ou utiles.

LORS DES CHAPITRES ÉLECTIFS

La Règle de l'OFS est très concise en ce qui concerne les élections. Dans l'art. 21 il est dit: "Aux divers niveaux, chaque Fraternité est animée et dirigée par un Conseil et un Ministre ou Responsable, élus par les membres engagés, selon les Constitutions."

Les *Constitutions générales* de l'OFS, en l'article 76, disent:

2. L'assemblée élective ou Chapitre sera présidée par le Ministre du Conseil du niveau immédiatement supérieur ou par son délégué, qui confirme l'élection (...) L'Assistant spirituel du niveau immédiatement supérieur, ou son délégué, sera présent comme témoin de la communion avec le Premier Ordre et le TOR.

3. Le président du Chapitre et l'Assistant du niveau supérieur n'ont pas droit de vote.

L'Assistant (ou les Assistants) de la Fraternité qui célèbre le Chapitre électif n'ont pas voix active, ainsi qu'il est prévu par les Statuts de l'Assistance en leur article 12.3: "l'Assistant spirituel (...) n'utilise pas son droit de vote en matière économique ou d'élection à tous les niveaux.

Il convient de se rappeler que, dans la Fraternité locale, ce droit ne revient qu'aux membres profès de cette Fraternité, et, aux autres niveaux, aux membres *séculiers* du Conseil sortant (cfr.CCGG 76, 2 et 3).

L'Assistant du niveau immédiatement supérieur n'agira pas comme président du Chapitre électif. Il y est présent comme témoin de la communion qui doit exister entre les responsables séculiers et les Frères ainsi qu'entre la Fraternité et le Premier Ordre et le TOR.

A l'occasion du Chapitre, il s'acquittera de sa tâche spécifique d'animateur spirituel et apostolique et de formateur des responsables séculiers, en stimulant l'intérêt du Chapitre pour les problèmes pastoraux et les objectifs de l'Église.

Pour être témoin efficace de la communion, l'Assistant devra la vivre dans son attitude, ses paroles et ses actions. Il est nécessaire qu'il soit convaincu que la vocation et le charisme franciscains, vécus tant par les religieux que les séculiers, démontre la vitalité de la Famille franciscaine. Son service de témoin de la communion est d'une grande aide, mais il ne doit pas se substituer au président du Chapitre auquel appartient la direction, la coordination et l'animation du Chapitre lui-même.

Lien entre Visite et Chapitre Électif

L'expérience a montré le besoin de lier les deux activités, Visites et Chapitre électif, et cette liaison peut se faire de deux façons:

1. Les Visites peuvent précéder immédiatement le Chapitre électif. Dans ce cas, le Visiteur fraternel assumera le rôle de président du Chapitre électif et le Visiteur pastoral celui de l'Assistant du niveau supérieur (ou son délégué). Cette solution se justifie par des aspects pratiques (réduction des coûts et des duplications de voyages, manque de temps disponible), mais il enlève de l'intérêt à la Visite, car l'attention du Conseil sortant et des Franciscains séculiers convoqués est alors polarisé par la phase élective suivante.
2. Les Visites peuvent être faites plus de trois mois avant le Chapitre. Cette solution est beaucoup plus efficace car la Fraternité peut alors réfléchir sur son état et sur le rôle du Conseil. De plus, il sera possible de bien préparer le Chapitre en impliquant non seulement le Conseil en fonction, mais tous les membres ayant droit de vote. Si l'on prévoit l'absence de certains membres au Chapitre (âgés, malades ou empêchés) il sera possible de les consulter pour obtenir quelques propositions de remplaçants.

La Fraternité concernée entière se doit d'organiser un programme de prière demandant au Saint Esprit le discernement et l'adhésion totale à Ses suggestions.

RÉUNIONS, CHAPITRES, VISITES,

Espagne – Chapitre national électif

Le Chapitre électif national de l'OFS d'Espagne a été célébré à Madrid les 6 et 7 mai 2006. Etaient présents les membres du Conseil national, ainsi que les Ministres des 17 Régions accompagnés d'un Conseiller par Fraternité régionale, les membres du comité exécutif sortant, les Assistants spirituels nationaux et régionaux: Fr. Conrad Gil de Gómez, TOR, Fr. Antolín Moya, OFMConv, Fr. Agustín Louro, OFM, et Fr. Inocencio, OFMCap.

Maria Consuelo Núñez, déléguée par la Ministre générale, a présidé le Chapitre en présence de Fr. Martín Bitzer, OFMConv, Assistant général et délégué de la CAS.

Le Chapitre a reçu les salutations fraternelles d'Encarnación del Pozo, Ministre générale OFS et de Fr. Valentín Redondo, Ministre Provincial OFMConv. Xavi Ramos assura le secrétariat du Chapitre qui vit l'élection de José Luis Lopetegui en tant que Ministre national de l'OFS d'Espagne.

Autriche - Visite et Chapitre National

La Visite pastorale et fraternelle à l'OFS d'Autriche rendue par Tibor Kauser et Fr. Samy Irudaya OFMCap s'est déroulée du 8 au 11 juin 2006. Les Visiteurs ont rencontré le Conseil national avec lequel ils ont pu examiner divers aspects de l'OFS. Ils ont félicité le Conseil du travail effectué, pris connaissance de divers

documents et présenté diverses suggestions d'ordre pratique.

Le Chapitre national s'est tenu les 10 et 11 juin à la Maison de réollections Sainte Claire de Vocklabruck, sous la présidence de Tibor Kauser et en présence de Fr. Samy Irudaya, OFMConv. Trente-huit frères et sœurs participaient au Chapitre. Christine Wusche a été ré-élue Ministre Nationale. A la demande du nouveau Conseil national, les membres du Chapitre ont exposé leurs suggestions concernant les thèmes essentiels à développer au cours des trois années à venir.

Fr. Erhard Mayerl, OFMConv. et Fr. Wolfgang Frühwirth OFM, Assistants nationaux, ont très activement participé au Chapitre. Après l'élection, Tibor et Fr. Samy Irudaya ont, avec le nouveau Conseil national, précisé les aspects importants des actions à entreprendre au cours des trois prochaines années. Ils ont encouragé le Conseil à progresser dans le travail en cours, en fonction des suggestions reçues.

Allemagne – Chapitre législatif et électif.

Des Franciscains séculiers des six Régions se sont réunis du 16 au 18 juin à la Maison de réollections Himmelsporten à Würzburg. Ils ont célébré deux Chapitres consécutifs: le premier, le Chapitre législatif, pour terminer la révision des Statuts nationaux (OFS = Franziskanische Gemeinschaft = FG), le second étant le Chapitre national électif.

Grâce au travail des membres du Chapitre - qui, avant la réunion, avaient lu et étudié le texte soumis au vote - et aux excellentes conditions de travail offertes, deux documents complémentaires ont pu être approuvés: les Statuts nationaux, et les Normes qui règlent les aspects juridiques et administratifs du FG en ses rapports à l'Etat allemand. Michaela Lutter, OFS, Ministre Nationale sortante présida cette session législative.

De nombreux Assistants spirituels, étaient présents: Fr. Georg Scholles, OFM, Assistant national, les Assistants régionaux: Fr. Siegert Mayer, OFMConv (Bavière); Fr. Johannes Thumm, OFM (Bavière); Fr. Silvestre Nichel, OFM (Rothenburg-Stuttgart); Fr. Hermann-Joseph Schleputz, OFM (Centre); et Karl Löster, OFMConv (Fribourg).

Wilhelmina Visser-Pelsma, OFS, déléguée par la Ministre générale, présida le Chapitre électif, en présence de Fr. Martín Bitzer, OFMConv, Assistant général, délégué par la CAS. Michaela Lutter a été ré-élue Ministre nationale OFS (FG).

Rép. Tchèque–Chapitre national électif

Le Chapitre national électif s'est tenu du 16 au 18 juin 2006 à Svaty Hostyn, sous la présidence de Benedetto Lino, OFS, et en présence de Fr. Samy Irudaya, OFMConv, Assistant général. Septante-six Capitulaires ont élu Vaclav Nemeč à la responsabilité de Ministre national. Le nouveau Conseil national a examiné avec les Capitulaires les suggestions principales pour leur action des trois années à venir. Tous ont participé, offrant opinions et suggestions.

Sicile, Italie – Premier Chapitre régional des Nattes

Le dimanche 25 juin, par une journée chaude mais très festive, les Franciscains séculiers de Sicile ont célébré leur premier Chapitre des Nattes au stade de Caltanissetta (L'OFS Unifié de Sicile y célébrait, il y a un an, son premier Chapitre régional). L'on y a compté quelque 1.500 participants, dont les Assistants spirituels locaux et régionaux du Premier Ordre (OFM, OFMConv, OFMConv) et du TOR. Le programme débutait par une liturgie.

Les participants ont été accueillis par Pietro Vivona, Ministre régional OFS, le Dr Salvatore Messina, Maire de Caltanissetta; Fr. Salvino Pulizzotto, OFMConv, président par rotation de la conférence des Assistants spirituels régionaux; une soeur qui parla au nom des Pauvres Claires de Sicile et Rosa Galimberti, Ministre nationale de l'OFS d'Italie. Puis Benedetto Lino, Conseiller de la Présidence du CIOFS, a développé le thème: "Unis, pour qu'ils puissent avoir en eux la plénitude de ma joie", exposé enrichi du point de vue ecclésiologique par une présentation de Rosa Galimberti.

Après un déjeuner pique-nique, la célébration a continué par un moment franciscain de poésie conduit par Villa Giorgio, acteur et producteur, et incluant des chants évangéliques présentés par "Les Voix de la Bonne Nouvelle". Puis Fr. Martín Pablo Bitzer, OFMConv, Assistant général, a présidé l'Eucharistie qu'il a

conclébrée avec les Ministres provinciaux OFM et OFM^{Cap}.

Par cette célébration magnifique, l'OFS de Sicile a rejoint les dix Régions d'Italie qui déjà jouissent de ce don de l'unité, et a donné un exemple merveilleux aux autres Régions qui n'ont pas encore tenu leurs Chapitres électifs unifiés.

Brésil - Visite et Chapitre National OFS

Maria Consuela Nunez, Conseillère de la Présidence du CIOFS, et Fr. Ivan Matic, OFM, Assistant général, ont rendu la Visite fraternelle et pastorale au Conseil national du Brésil. La Visite se fit le 19 juillet dans la ville de Rio de Janeiro, et le 20 dans la ville de Blumenau. Les Visiteurs ont rencontré, au secrétariat national, le Ministre national José de Carlos Andrade et quelques membres du Conseil national. Rosalvo Mota, vice-Ministre général, accompagna les Visiteurs.

Au cours de la matinée du 21 juillet, les Visiteurs ont rencontré la vingtaine d'Assistants spirituels régionaux et nationaux présents pour le Chapitre; ils ont partagé leur expérience du service d'Assistant spirituel et posé quelques questions sur la situation concrète des Fraternités OFS et JeFra. Fr. Ireneu Gassen, Ministre de la Province OFM de Porto Alegre et président de la Conférence des Provinciaux OFM du Brésil, a également assisté à la réunion à laquelle Mgr Angélico Sândalo Bernardino, évêque de Blumenau a adressé une brève salutation.

Le Chapitre national a débuté dans l'après-midi du même jour. Environ 70 capitulaires représentaient les 16 Fraternités régionales, avec leurs Assistants spirituels respectifs. Le Chapitre s'est terminé le dimanche 23 par une Eucharistie conclébrée sous la présidence de Fr. Ireneu Gassen, OFM. Les membres nouvellement élus du Conseil national, avec pour Ministre national José Carlos de Andrade ont été, pendant la messe, confirmés dans leurs fonctions.

Brasil – Première réunion internationale de la JeFra d'Amérique du Sud

La première réunion internationale de la JeFra en Amérique du Sud s'est tenue à Mogi-Miri, São Paulo, du 27 au 30 juillet 2006. La réunion était organisée par la Présidence du CIOFS, avec la collaboration de la JeFra du Brésil qui y a

célébré son 35ème anniversaire. Ana Claudia Oliveira Santos, brésilienne et Conseillère internationale pour la JeFra a coordonné la réunion. Le thème était: « La Jeunesse Franciscaine et sa Mission. » Deux cent jeunes participants sont venus du Brésil, mais aussi de Bolivie, du Pérou et du Paraguay. Rosalvo Mota, vice-Ministre général OFS, Maria Aparecida Crepaldi, Conseillère pour la zone de langue portugaise et Fr. Ivan Matic, OFM, Assistant général, y représentaient la Présidence du CIOFS.

Italie - IV Congrès Européen de la JeFra

Le quatrième Congrès européen de la Jeunesse Franciscaine s'est tenu du 25 au 29 août 2006, à Capodacqua d'Assise, à la « Maison du Tau », centre national OFS/GiFra en Italie. Environ 100 participants représentaient 10 pays européens: l'Albanie, la Bosnie/Herzégovine, la Croatie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal et la Slovaquie.

Xavi Ramos, Conseiller de la Présidence pour la JeFra et Benedetto Lino, Conseiller de la Présidence et délégué de la Ministre générale représentaient la Présidence CIOFS. Fr. Ivan Matic, OFM, Assistant général, représentait la Conférence des Assistants généraux. Le thème du Congrès était: "François, du rêve au signe."

Pour la jeunesse franciscaine d'Europe, ce quatrième congrès fut une importante et fascinante expérience. C'était particulièrement vrai par le fait qu'il se tenait à Assise où le jeune François, à la recherche de sa vraie nature, eut le rêve qui marqua la fin de ses entreprises éphémères et le début d'une extraordinaire aventure humaine et spirituelle. Entre autres choses, le Congrès a cherché à mettre en valeur les phases importantes de la conversion et de la vie de François d'Assise. Suivant sa trajectoire personnelle, il est né à une nouvelle vie, passant du rêve au signe, d'une conversion intérieure au témoignage d'amour du Christ dans le monde.

Le Congrès était conçu comme un pèlerinage. Il combinait l'aspect formatif et spirituel avec les visites aux emplacements historiques franciscains. Le 26 août, ce fut la visite de San Damiano et de Sainte Marie des Anges, avec une méditation sur "la jeunesse de François et le rêve de Spolète"; le 27, la visite de la ville d'Assise, avec méditation sur "allez et réparez ma maison"; le 28, la visite au sanctuaire de l'Averne et méditation sur "les Stigmatés."